

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D6-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres

En conséquence des élections du 30 mars 2014, une Commission d'Appel d'Offres doit être constituée, conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics.

Considérant que la commune de Neuville-sur-Saône compte plus de 3 500 habitants, outre le Maire, ou son représentant président, la Commission d'Ouverture des Plis comprend 5 conseillers municipaux élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants, en nombre égal, sont élus en même temps.

Lors de la séance du 23 avril 2015, la composition suivante a été arrêtée :

Titulaires : Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Pascal NICOT, Xavier LAURE

Suppléants : Michel HU, Claire POINT, Jamila HARZALLAH.

Suite à la démission de Madame Jamila HARZALLAH, en application de l'article 22-6°- III du Code des Marchés Publics, la composition de la Commission d'Appel d'Offres est désormais constituée comme suit :

Titulaires : Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Pascal NICOT, Xavier LAURE

Suppléants : Michel HU, Claire POINT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la décision du Conseil d'Etat n°298103 du 30 mars 2007,
- VU la délibération du 23 avril 2015,
- **DIT que désormais la Commission d'Appel d'Offres est composée de Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Xavier LAURE, Pascal NICOT en tant que délégués titulaires ; Michel HU, Claire POINT en tant que délégués suppléants,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017

- Publication ou affichage le 01/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

